

Početna stranica>Zakonodavstvo i sudska praksa>Nacionalna sudska praksa

Jurisprudence nationale

Malta

Cette page fournit des informations sur la jurisprudence maltaise.

Jurisprudence

Présentation des décisions / Titres

Bien que les mots-clés ne figurent pas en titre pour la jurisprudence, une fonction dans l'application sur les décisions judiciaires nationales (intégrée au système de gestion des affaires juridiques utilisé par les juridictions) permet d'indexer certaines décisions jugées intéressantes. Par exemple, un ensemble de mots-clés avec un résumé de la décision de justice sont associés à l'enregistrement.

Un modèle spécifique est utilisé pour toutes les décisions de justice, comprenant le blason national, la juridiction, les noms des magistrats, la date de l'audience, le numéro de référence de l'affaire, les parties à l'affaire (A contre B), suivis du texte proprement dit de la décision de justice. La police, l'en-tête et le pied de page sont également définis sur le modèle.

Formats

La jurisprudence est disponible dans le format PDF.

Autres procédures

	Cour suprême	Autres juridictions
Y a-t-il des informations: sur les recours?	Oui	Oui
indiquant si une affaire est encore pendante?	Oui	Oui
sur le résultat des recours?	Oui	Oui
sur l'irrévocabilité de la décision?	Oui	Oui
indiquant si d'autres procédures ont été engagées devant - une autre juridiction interne (Cour constitutionnelle...)? - la Cour de justice des Communautés européennes? - la Cour européenne des droits de l'Homme?	Oui Non Non	Oui Non Non

Règles de publication

	au niveau national?	au niveau des juridictions?
Existe-t-il des règles à caractère contraignant pour la publication de la jurisprudence?	Oui	Oui

Les règles actuelles précisent que la décision de justice doit être rendue publique sans indiquer par quel moyen.

Toute la jurisprudence est publiée à Malte.

L'ensemble des décisions émanant du tribunal des affaires familiales sont anonymisées. En outre, la décision judiciaire est également anonymisée si le président du tribunal ordonne la non-publication du nom d'une des parties impliquées ou accusées.

Dernière mise à jour: 04/05/2021

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.